

L'an deux mille quinze, le **lundi 27 juillet à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, LIMA Chrystel, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, LOISEL Soraya, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : GIONNET Jean-Paul, GAUTIER Loïc, URIEN Samuel

Etait absent : OLIVRY Anne

Date de convocation : 20 juillet 2015

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 11

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2015-07-01 : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire expose :

Par délibérations respectives du conseil municipal en date du 27 octobre 2014 et 23 février 2015, le conseil municipal confiait le projet de rénovation de la salle polyvalente à Françoise Gesland, architecte, et approuvait l'avant projet détaillé.

Une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics a été lancée pour ce projet le 9 juin 2015 avec une date limite de remise des offres fixée au 7 juillet 2015.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal Ouest-France, rubrique « annonces légales » et a été dématérialisé sur la plateforme www.e-megalisbretagne.org. Le dossier de la consultation était téléchargeable gratuitement sur cette même plateforme ou pouvait être obtenu sur commande au reprographe ADA, 1 rue André Meynier à Rennes.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

1. valeur technique de dossier 60%
2. le prix de prestations 30%
3. délai 10%

Il a été procédé, le 10 juillet 2015, à l'ouverture des 34 plis reçus en mairie, en présence du Maire, de l'adjointe déléguée aux bâtiments communaux, de l'architecte. Les plis ont ensuite été remis au maître d'œuvre pour une analyse. Le 24 juillet 2015, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour prendre connaissance du tableau d'analyse des offres et propose d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération de rénovation et d'extension de la salle polyvalente aux entreprises suivantes :

• Lot 1 - Gros œuvre/VRD : Desmots/Racineux/Cadot de Rannée,.....	montant	110 774,81 € HT
• Lot 2 - Charpente : Lamy de Montreuil sour Pérouse,.....	montant	10 546,15 € HT
• Lot 3 - Couverture/étanchéité : Heiny de Vergéal,.....	montant	28 997,27 € HT
• Lot 4 - Menuiseries : Renoux d'Argentré du Plessis,.....	montant	49 093 € HT
• Lot 5 - Serrurerie : SE2C72 de Villeneuve en Perseigne,.....	montant	4 785 € HT
• Lot 6 - Cloisons sèches : Béty Godeloup de Torcé,.....	montant	29 804,50 € HT
• Lot 7 - Plomberie : Hunault de Vergéal,.....	montant	7 538,30 € HT
• Lot 8 - Electricité/Chauffage/VMC : Cadieu Sourisse de Vitré,.....	montant	34 008,40 € HT
• Lot 9 - Peinture/Sol souple : Théhard de Vitré,.....	montant	11 308,48 € HT
• Lot 10 - Carrelage/Faïence : Penhouët d'Argentré du Plessis,.....	montant	25 113,50 € HT

Pour un **montant total de travaux de 311 969,41 € HT.**

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- ATTRIBUE les marchés de travaux relatifs à l'opération de rénovation et d'extension de la salle polyvalente aux entreprises mentionnées ci-dessus pour les montants indiqués ;
- AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises ;
- SOLLICITE une aide parlementaire pour cette opération ;
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds de Solidarité Territorial au taux le plus élevé ;
- SOLLICITE le fonds de concours exceptionnel attribué par Vitré Communauté à notre collectivité d'un montant de 42 900 € ;
- SOLLICITE le fonds de concours attribué par Vitré Communauté pour le mandat 2014-2020 à hauteur de 100 000 € ;
- SOLLICITE près de l'Etat, du département et de la communauté d'agglomération, l'autorisation pour un démarrage anticipée des travaux avant accord des aides financières.

2015-07-02 : COORDONNATEUR SECURITE - RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire expose :

Face aux règles de sécurité/santé des travailleurs intervenant sur un même chantier et notamment sur celui de la rénovation et l'extension de la salle polyvalente, la commune doit désigner un coordonnateur pour assurer cette mission de coordination aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises. Après consultation de cinq bureaux pour une mission SPS, l'offre de ATAE 35 située à Balazé semble la plus avantageuse. L'acceptation de son offre a été signée le 17 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- APPROUVE la décision du Maire d'avoir confié à ATAE 35 une mission SPS de niveau 2 pour un montant total de 1 862 € HT

2015-07-03 : DEFINITION LIMITE COTE OUEST DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire expose :

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente et notamment côté ouest du bâti, et avant tout commencement des travaux, il y a lieu de définir la limite entre la propriété communale et celle appartenant aux consorts Faucheux. Effectivement, le procès-verbal de bornage d'avril 1979 établi au moment de l'acquisition de la salle n'indique pas la limite côté ouest. Or, l'extension projetée à l'arrière du bâtiment actuel nécessite de connaître la limite exacte. Le cabinet de géomètre expert foncier Decamps présente un devis d'intervention pour définition de la limite entre les parcelles cadastrées section A n° 204 et 627 d'une part et section A n° 554 d'autre part, d'un montant de 1 130 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis Decamps et autorise le Maire à le signer.

2015-07-04 : DIAGNOSTIC AMIANTE - RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire expose :

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, il a missionné SCM Floc'Hlay/Guyomard/Doxin afin d'établir un constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux. Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante et est réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les travailleurs. Des prélèvements pour analyses ont été réalisés. Les résultats concluent à une absence d'amiante sur la partie des composants inspectés. Le devis comprend le repérage amiante avant travaux pour 450 € HT, auquel il convient d'ajouter le prix unitaire d'analyse à 53,34 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- PREND connaissance du rapport établi le 14/07/2015 indiquant l'absence d'amiante sur les composants prélevés et analysés.

2015-07-05 : ACQUISITION D'UN MULTISPORTS

Le Maire expose :

Le conseil municipal a validé le 5 mai 2015 la démarche engagée depuis quelques mois par la commission jeunesse pour l'implantation d'un terrain multisports, démarche qui répondait aux sollicitations des jeunes résidant sur la commune de Vergéal et associés au projet. Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, analysé les offres, 3 sociétés ont été retenues pour les auditions. Après audition, la commission a retenu l'équipement proposé par Sport et Nature pour un prix de 34 377,50 € HT.

Il est rappelé que la mise en place de ce nouvel équipement se fera à l'emplacement existant de l'ancienne structure de tennis située proche de la salle des sports et sans

fréquentation depuis quelques années. Afin de répondre aux normes d'accessibilité, un accès piétonnier est à prévoir entre le parking de la salle des sports et cet espace multisports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- VALIDE le devis Sport et Nature pour un montant de 34 377,50 € ht auquel il convient d'ajouter l'aménagement d'un accès ;
- SOLLICITE le fonds de concours attribué par Vitré Communauté pour le mandant 2014-2020 à hauteur de 8 000 € ;
- SOLLICITE une dérogation pour le démarrage des travaux d'aménagement d'accès et d'installation du multisports.

2015-07-06 : APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERS DE CHARGES DU 17 JUIN 2015

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération « Vitré Communauté » avec la Communauté de communes du « Pays Guerchais » et extension aux communes de Bais et Rannée ;

Vu le pacte financier général voté le 14 décembre 2013 par les 46 communes et validé par la Préfecture prévoyant, préalablement à la fusion, les modalités de calcul des charges transférées liées au transfert des compétences et fixant les montants des attributions de compensation provisoires ;

Vu les Commissions Locales d'Evaluation des Transferts de Charges des 9 septembre, 7 octobre, 12 novembre 2014 et du 17 juin 2015 portant sur l'évaluation des charges liées à la fusion de Vitré Communauté avec la Communauté de Communes du Pays Guerchais et des communes de Bais et de Rannée ;

Considérant que le rapport, qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges restituées aux communes et transférées à la Communauté d'Agglomération et de définir l'évaluation du coût définitif ;

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux (1^{er} alinéa du II L.5211-5 du CGCT), à savoir les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population du périmètre communautaire ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ;

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- Sur le rapport définitif de la commission locale des charges transférées du 17 juin 2015 concernant l'évaluation des charges transférées ou restituées suite à la fusion ;
- Sur le montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- ADOPTE le rapport définitif de CLECT du 17 juin 2015 ;
- VALIDE le montant global des transferts des communes qui figure dans ce rapport du 17.06.2015

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Maire présente le plan de composition du futur lotissement Le Grand Champ reçu ce jour juste avant la réunion et propose que le commission urbanisme se réunisse début septembre avant validation.

- Le maire fait savoir que pour l'aménagement du plan d'eau rue des Manoirs, il convient de le vidanger et donne connaissance de la convention signée avec Eiffage Rail pour pomper l'eau pour les besoins de leur chantier LGV. Cette autorisation de pompage a été validée, après visite, par le service Police de l'Eau de Rennes le 30 juin 2015.

- Acquisition de 25 barrières de police a été faite chez Direct Discount pour un montant de 1 129,20 € TTC.
- Le Maire donne connaissance de l'état d'avancement de la viabilisation du terrain « allée des Primevères ». Pour la BT, c'est terminé. Pour le réseau téléphonique, la demande a été faite, Orange est passé vendredi 24/06 sur le terrain et va envoyer un devis. Pour le raccordement eaux usées, compter 1 400 €/1 500 € (prix indiqué par l'ent Levacher de Bais qui doit réaliser la pose des bordures en septembre en face du terrain).
- Le Maire fait savoir qu'il a demandé à ALZEO Environnement un devis pour pomper et traiter les boues du piège à boues aux lagunes et pour changer une vanne de régulation entre les bassins 1 et 2.
- Le diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public et équipements ouvert au public est commencé.
- Suite à l'acceptation par Vitre Communauté de créer un arrêt pour les scolaires au lieu-dit « La Fonderie », Rémi Fesselier demande s'il est possible d'avoir un abri pour les enfants.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne Absente	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul Excusé	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc excusé	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard	LOISEL Soraya	URIEN Samuel Excusé